

# Qu'est-ce que l'Association des Anciens Élèves du Collège ?

*Cet article est extrait du TELL de Blida du 24 mai 1947*

La presse annonce que les Anciens Elèves du Collège de Blida organiseront leur banquet annuel , le 25 mai. M. René SALLES, actuellement vice-président de leur Association, a bien voulu nous donner tous les renseignements que nous désirions et qui nous ont été d'un précieux secours pour notre reportage. Nous l'en remercions à nouveau ici-même. M. SALLES nous a également procuré le texte ci-dessous de la première notice de l'A.A.E.C.B. qui nous éclairera, mieux que tout discours, sur les statuts de cette Association :

L'Association des Anciens Elèves du Collège de Blida, Association déclarée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a été fondée sur l'initiative du Docteur JAHIER Henri, fils du Professeur honoraire : M. JAHIER dont tous les anciens élèves ont conservé le souvenir.

**Un bureau provisoire, réuni le 14 mars 1937, jeta les bases de l'Association et rédigea les statuts.**

Ce bureau provisoire était composé comme suit :

Président : FAURE Julien, syndic de faillite à Blida.

Secrétaire général : SALLES René, inspecteur de l'Enregistrement à Alger, en résidence à Blida.

Secrétaire adjoint : MASCHERPA Aimé, commerçant à Blida.

Trésorier général : MARTIN Marc, contrôleur principal des Contributions directes à Blida.

Trésorier adloint : KASSOUL Hamid, répétiteur à Blida.

Assesseurs (pour Blida) : AUZOLLE Edmond, BOUDJAKDJI Abdelatif, TEXIER Gabriel. BONELLO Georges, BENSALID Raoul, ARLANDIS Joseph, Docteur BENSIMON Eydney, LEBLOND Maurice.

(pour Alger) : CHAPUS Emile, FERRARI Marcel, DARDENNE Henri, JAHIER Henri, BENET Henri, DUPRAT Raoul, Docteur BULLINGER Armand, SALLES Albert.

La première assemblée générale annuelle eut lieu au Collège le dimanche 16 mai 1937.

L'assemblée générale, après avoir approuvé les statuts, confirma le bureau provisoire dans ses fonctions, avec les modifications suivantes :

Le Docteur JAHIER Henri est élu président de l'Association, à l'unanimité.

MM. FAURE Julien, pour Blida, et MARCHAND Jacques, contrôleur principal des Contributions directes, pour Alger, sont élus vice-présidents.

M. LEBLOND, devant prochainement quitter Blida, résilié ses fonctions.

MM. ESCOUTE Maurice, MASCHERPA Baptiste et MAUREL Maurice, étrangers au bureau, sont chargés des fonctions de commissaires aux comptes.

L'Association compte actuellement (1er octobre 1937), plus de 200 membres, dont 4 à vie ayant versé la cotisation de 200 francs.

Ce premier noyau s'accroît tous les jours, au fur et à mesure que peuvent être touchés les camarades que leurs fonctions ont éloignés de Blida, berceau de leurs études.

Chaque année pour la première fois en 1938, le dimanche de Pentecôte, aura lieu, dans un réfectoire du Collège, un grand banquet amical, préparé par le chef cuisinier, et servi par les garçons dont plusieurs sont encore ceux dont nous avons gardé le souvenir.

Ce sera pour les anciens camarades aujourd'hui dispersés, une occasion charmante de se retrouver dans l'ambiance d'autrefois, de revivre dans une chaude atmosphère de sympathie les heures du "bahut", et d'oublier, dans une journée de printemps où Blida embaume et refléurit, les soucis et les divisions du temps présent.

Car, et c'est là une chose, qui suffirait presque à elle seule, à légitimer l'Association et à fournir, sa raison d'être... «Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite au sein du groupement. (Art. 27 des statuts).»

Mais une Association puissante comme la nôtre doit avoir d'autres buts, dictés par des souci. d'altruisme, de générosité et d'entraide.

L'article II des statuts prévoit qu'il sera offert chaque année, dans toutes les classes, un ou plusieurs prix d'honneur. Le même article stipule que des Bourses pourront être attribuées aux élèves méritants, sur les propositions du Principal, et de préférence aux fils et petits-fils des membres de l'Association.

Enfin l'article 16 traite des prêts d'honneur qui pourront être consentis, sur les excédents des recettes annuelles, aux camarades dans le besoin ou à leurs veuves ou orphelins, à titre d'avance remboursable.

Ainsi s'est constitué, tardivement, au gré de certains camarades, mais sur des assises solides, dans les murs du Vieux Collège qui gardent l'empreinte de nos années d'enfance et d'adolescence, une Association vivante et prospère, sous le signe de l'union et de l'amitié.

Est-il besoin, de commenter un texte comme celui-là ? Jeune Collégien, si ta classe était vraiment une prison, crois-tu que tous ceux qui y ont passé une partie de leur jeunesse, prendraient plaisir à se remémorer cette époque, comme l'une des plus heureuses de leur vie ?